



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

LAURENTIDES

MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de La Rivière-du-Nord,  
des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de Thérèse-de-Blainville  
Villes de Saint-Jérôme et de Mirabel | Conseil de la culture des Laurentides

Communiqué  
Pour diffusion immédiate

## Appel de projets pour les artistes et organismes artistiques professionnels des Laurentides

**Saint-Jérôme, le 6 mars 2018** – Le 22 novembre dernier, le **Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**, les municipalités régionales de comté (MRC) **d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de La Rivière-du-Nord, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Thérèse-de-Blainville, les villes de Mirabel et de Saint-Jérôme** ainsi que le **Conseil de la culture des Laurentides (CCL)** ont lancé le 2<sup>e</sup> appel de projets dans le cadre de l'**Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides**. Les artistes et organismes résidant sur le territoire des Laurentides ont jusqu'au **16 mars 2018** pour déposer leurs projets auprès du **Conseil des arts et des lettres du Québec**.

Pour connaître tous les détails du **Programme de partenariat territorial des Laurentides**, cliquez sur le volet de votre choix (notez que vous devrez ensuite sélectionner une discipline ou un profil afin d'accéder à l'information) :

- Volet 1 : [Soutien aux artistes et aux écrivains professionnels](#)
- Volet 2 : [Soutien aux organismes artistiques professionnels](#)
- Volet 3a : [Soutien à la mobilité pour les artistes](#)
- Volet 3b : [Soutien à la mobilité pour les organismes](#)

### SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES

Le CCL offre un service d'information aux artistes et aux écrivains professionnels et représentants d'organismes artistiques professionnels qui souhaitent faire une demande de bourse dans le cadre de ce Programme. De plus, l'agente de développement propose un service de relecture de dossiers. Le CCL ne s'engage pas à répondre à toutes les demandes de relectures puisque les places sont limitées.

Pour bénéficier de ces services, les artistes et écrivains professionnels et les représentants d'organismes intéressés sont invités à communiquer avec Valérie Seers au 450-432-2425 poste 106 ou [developpement@culturelaurentides.com](mailto:developpement@culturelaurentides.com).

### À propos de l'entente de partenariat territorial avec la collectivité des Laurentides

Le programme de partenariat territorial des Laurentides est issu d'une entente conclue en 2017 entre le **Conseil des arts et des lettres du Québec**, les municipalités régionales de comté (MRC) **d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de La Rivière-du-Nord, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Thérèse-de-Blainville, les villes de Mirabel et de Saint-Jérôme** ainsi que le **Conseil de la culture des Laurentides**. Un montant totalisant **1 326 000 \$** réparti sur 3 ans (2017-2020) a été investi par les partenaires pour permettre l'attribution d'un soutien financier aux créateurs et aux organismes artistiques laurentiens. Celui-ci permet de soutenir des projets de création, de production ou de diffusion favorisant des liens entre les arts et la collectivité.

**Source**

Valérie Seers  
Agente de développement  
Conseil de la culture des Laurentides  
450 432-2425, poste 106  
[developpement@culturelaurentides.com](mailto:developpement@culturelaurentides.com)

**Renseignements**

Karine Côté  
Conseillère en communication  
et à la promotion des arts et des lettres  
Conseil des arts et des lettres du Québec  
1 800 608-3350  
Suivez-nous sur [Facebook](#) ou [Twitter](#)